



Numéro 122
25 août 2021



BETTERAVES
- Fongicide T2

COLZA
- Ravageurs
- Désherbage

**GESTION DES
ADVENTICES EN
INTERCULTURE**

**CEREALES D'HIVER :
SEMENCES DE FERME**

**INFORMATIONS
DIVERSES**

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 25 du 11/08/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40
Alexis CAULIER
07 86 97 30 58

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Beau temps pour la saint Louis, plusieurs jours sans pluie

ETAT DE LA PLAINE

La hausse des températures de la semaine annoncée et les orages potentiellement locaux rendent la cercosporiose de plus en plus présente, dans les parcelles avec une fin de rémanence des fongicides, il faudra donc intervenir selon les seuils.

Les semis de colza battent leur plein avec pour certains secteurs des parcelles qui arrivent déjà au stade cotylédons (fosse de Melun date de semis 10 août mais aussi secteur sud Nemours). Mais, pour la plupart des secteurs, les conditions de sec persistent rendant les levées difficiles mais aussi la réflexion sur le passage des herbicides.

Les parcelles de tournesols semées précocement dans le sud du département sont maintenant au stade début de maturité.

BETTERAVE

(couverture)

Maladies

L'humidité et l'hygrométrie sont des facteurs favorables au développement de la cercosporiose dans les parcelles. Cette semaine la hausse des températures pourrait accélérer le développement de la maladie. Pour les parcelles qui ne sont pas sous protection T2, il est fortement recommandé d'envisager d'intervenir tout en respectant les seuils de déclenchement.

Les conditions climatiques étant très instables, il est recommandé de respecter les délais de couverture fongique et d'appliquer le deuxième fongicide 3 à 4 semaines après le 1^{er} passage.

- **Intervenir avec le second traitement fongicide 3 à 4 semaines après le T1**

- Seuil si le T1 est réalisé avant le 15 août

Maladies	T1	T2	T3
Cercosporiose	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	5 %	20 %	25 %
Oïdium	15 %	30 %	30 %
Rouille	15 %	40 %	40 %

- Seuil de traitement si le T1 est réalisé après le 15 août

Maladies	T1	T2	T3
Cercosporiose	20 %	25 %	Pas de T3
Ramulariose	20 %	25 %	
Oïdium	30 %	Pas de T2	
Rouille	40 %	Pas de T2	

*En cas de facteurs de risques agronomiques élevés, situation géographique historiquement touchée par la Cercosporiose intervenir à partir du seuil de 1%

Délai minimal entre deux interventions : 3 semaines

	Date de récolte prévue	Date d'arrêt préconisée des traitements	
		Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Maladie observée oïdium/rouille	Avant la mi-octobre	15 août	31 août
	Après la mi-octobre	31 août	
Maladie observée Cercosporiose/ramulariose	Avant la mi-octobre	31 août	5 septembre
	Après la mi-octobre	5 septembre	

A moins de 45 jours de l'arrachage prévu, la rentabilité de l'intervention diminue fortement.

Notre conseil :



RESERVE AUX ADHERENTS

Pour
votre

**s
sur

*C
le s

La
de

Rec
plus

l'ap



Adapter la tolérance variétale au risque maladies, allonger les rotations.

Conditions d'utilisation des fongicides : intervenir tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum

🚩 Ravageurs

🟢 Limaces

Malgré le sec, des attaques ont pu avoir lieu dans les terres les plus argileuses et surtout les préparations avec beaucoup de paille.

- Poser un piège (bâche noir 50 cm x 50 cm avec quelques granulés anti-limaces à base de métaldéhyde) pour évaluer la pression. Vérifier le piège et réhumidifier régulièrement sous la bâche.

🟢 Petites altises

Pour le moment nous observons très peu d'altise en plaine, la pression est plutôt faible. Attention tout de fois à l'augmentation de l'ensoleillement et des températures dans les prochains jours qui pourraient être favorables aux vols de petites altises.

Les premiers semis aujourd'hui à cotylédons sont très sensibles et doivent être surveillés très régulièrement. **La situation peut vite évoluer en 2-3 jours !**

- Seuils indicatifs de risque avant le stade 3-4 feuilles :
 - 8 pieds/ 10 avec morsures pour un colza poussant.
 - 3 pieds/10 pour un colza à croissance lente (cela devient le cas avec la persistance du sec).



Petite altise
Source : Terres Inovia



RESERVE AUX ADHERENTS

La mise en place de cuvettes jaunes enterrées permet d'évaluer des populations d'altises d'hiver et d'aider au choix d'intervenir ou pas avec un insecticide.

Protocole de la cuvette jaune :

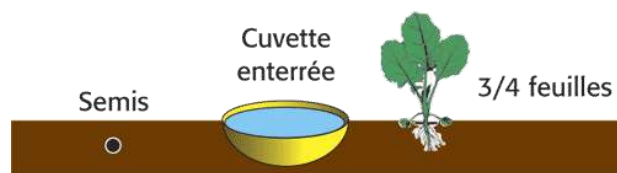
A 10 m de la bordure

Au plus près d'une ancienne parcelle de colza.

Enterrer la cuvette lors du semis et graduellement la positionner à hauteur de la végétation.

Remplir la cuvette d'un litre d'eau mélangé à un produit vaisselle.

Visiter et renouveler le piège au moins une fois par semaine.



Des semis précoces avec un développement rapide du colza peuvent permettre de dépasser le stade sensible au moment des vols de petites altises.

🚩 Désherbage

Rappel sur les préconisations de désherbage :



RESERVE AUX ADHERENTS



Réglementaire

Metazachlore

Tous les produits contenant du metazachlore sont autorisés à hauteur de **500 g/ha tous les 3 ans ou 750 g/ha tous les 4 ans.**

Rapsan TDI, Novall 1,8 L/ha = 720 g Métazachlore /ha
Alabama, Springbok 2,5 L/ha = 500 g Métazachlore /ha

Pour rappel sur la clomazone, diméthachlore et napropamide

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore, de la clomazone ou du napropamide plus d'une fois tous les 3 ans.



Déchaumage

Le déchaumage a pour objectif de gérer les résidus de récolte ainsi que les mauvaises herbes, de redonner de la structure au sol et de faciliter la préparation du lit de semences. La dégradation des résidus et la levée des repousses sont favorisées avec un sol suffisamment humide. Privilégier un déchaumage précoce après la récolte avec un enfouissement superficiel (profondeur 5 cm), avant que le sol ne se dessèche trop. Pour les sols sableux, prévoir un déchaumage très précoce, c'est-à-dire immédiatement après récolte, car ces sols ont tendance à sécher très vite.

Si le déchaumage ne peut être réalisé suffisamment tôt et dans des parcelles propres (absence de chénopodes...), attendre environ un mois après la récolte. L'évolution naturelle des pailles permet alors une meilleure efficacité des outils de déchaumage.

- Pour les vivaces (notamment chiendent, chardon et liseron), les passages répétés avec des outils à dents complètent la lutte chimique. C'est un travail d'usure sur les vivaces, en exposant les rhizomes (ou drageons selon les espèces) au dessèchement estival. Eviter les outils à disques qui multiplient les rhizomes.



Faux-semis

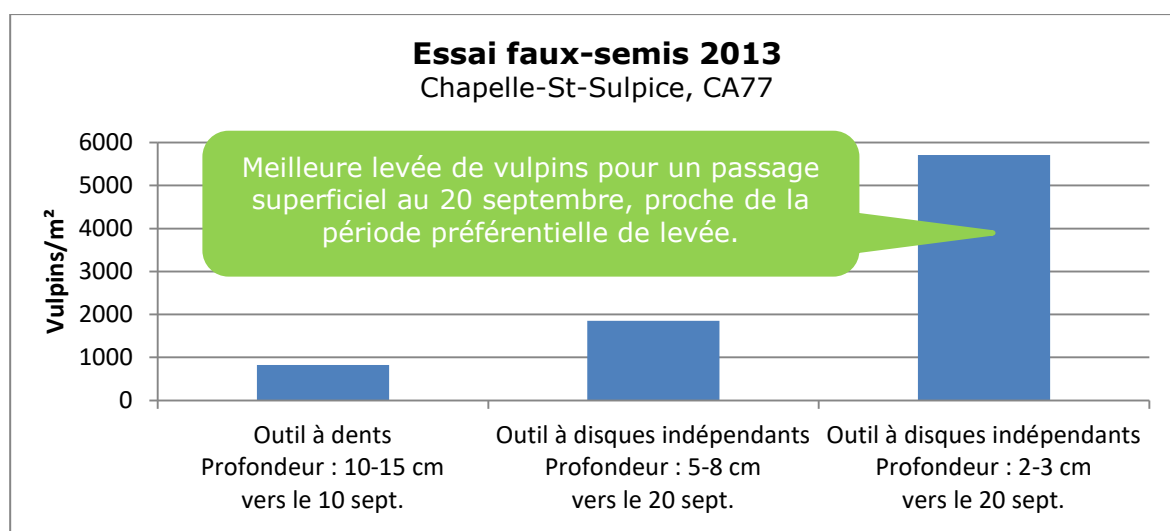
Un faux-semis a pour objectif de faire lever un maximum d'adventices pour ensuite les détruire avant l'implantation de la culture, dans le but de réduire le stock semencier du sol. Il repose sur un travail superficiel du sol, à moins de 5 cm de profondeur, horizon du sol dans lequel la majorité des graines d'adventices germe.

Attention : un déchaumage n'est pas un faux-semis !

- Facteurs favorables à un bon faux-semis :
 - Préparation du sol fine et superficielle du premier horizon (0-5 cm),
 - Un bon contact terre-graine grâce à un rouleau de rappui,
 - Humidité du sol : un sol frais stimule la levée des adventices. Les pluies orageuses de fin d'été peuvent être un facteur favorable à la levée.

Sur les parcelles les plus infestées de graminées (bromes, vulpins, ray-grass), plusieurs faux-semis peuvent être nécessaires et recommandés.

- Pour des vulpins et ray-grass, réaliser 1 ou 2 faux-semis courant septembre-octobre (période de forte levée des graminées) permet de réduire le stock de graines.



🚩 Réaliser ses traitements de semences à la ferme

Avec l'interdiction des néonicotinoïdes, il n'existe plus de protection à base d'imidaclopride contre les pucerons d'automne. Le traitement de semences reste cependant conseillé pour les protections de maladies (carie du blé, charbon nu, piétin échaudage, septoriose...) et de ravageurs comme le taupin ou la mouche grise.

📌 Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

📌 Les précautions à prendre

⇒ **Le triage** : retirer un maximum de petits grains et de grains fusariés. Si nécessaire, réaliser un 2^{ème} passage au trieur et/ou adapter la cadence.

⇒ **Votre protection** : utiliser un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifier la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lors du nettoyage du matériel, conserver votre équipement pour vous protéger des risques d'éclaboussures.

🚩 Vérifier le PMG et la faculté germinative

Les conseils de densités de semis se basent sur une faculté germinative de 95 %.

📌 **Test de germination**

① Placer des échantillons de 200 grains par variété sur du papier buvard humide dans le réfrigérateur pendant 72 h (à 4-5° C) afin de lever la dormance.

Un test de germination sur les semences traitées sera plus représentatif car le traitement de semences agira sur les champignons, en particulier les fusariums, dont la présence est aussi possible sur de gros grains et non visible.

② Mettre dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide sans non plus être détrempé (pour éviter le risque de pourriture).

③ Compter le nombre de plantules normales 7 jours après et calculer le pourcentage.

④ Si le résultat est inférieur à 95 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

Si après les opérations de tri et de traitement, les semences présentent une faculté germinative correcte mais inférieure à 95 %, il sera nécessaire d'ajuster la densité de semis de la façon suivante :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{\text{densité de semis conseillée/m}^2}{\text{faculté germinative} / 95}$$

Exemple, pour une densité de semis de 300 grains/m² et une faculté germinative à 80 % :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{300}{80 / 95} = 356 \text{ grains/m}^2$$

▲ Poids de Mille Grains (PMG)

Connaître précisément le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m² correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence.

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture au Mée-sur-Seine sur rendez-vous, pour vous permettre de mesurer le PMG de votre semence de ferme.

Vous pouvez contacter Alexis CAULIER au 06 71 39 38 87, Valentine BOULLENGER au 07 78 24 48 86 ou Xavier DROUIN au 06 07 18 17 66

▲ Raisonner la dose en grains/m²

$$\text{DOSE de SEMIS (kg/ha)} = \text{PMG (en grammes)} \times \text{nombre de grains/m}^2 / 100$$

Densité de semis souhaitée en grains/m ²	Poids de semences en kg/ha pour un PMG de grammes								
	38	40	42	44	46	48	50	52	54
180	68	72	76	79	83	86	90	94	97
200	76	80	84	88	92	96	100	104	108
220	84	88	92	97	101	106	110	114	119
240	91	96	101	106	110	115	120	125	130
260	99	104	109	114	120	125	130	135	140
280	106	112	118	123	129	134	140	146	151
300	114	120	126	132	138	144	150	156	162
320	122	128	134	141	147	154	160	166	173
340	129	136	143	150	156	163	170	177	184
360	137	144	151	158	166	173	180	187	194
380	144	152	160	167	175	182	190	198	205
400	152	160	168	176	184	192	200	208	216

INFORMATIONS DIVERSES

🚩 **Valentine BOULLENGER – Nouvelle Conseillère secteur centre Seine et Marne**

Valentine a rejoint l'équipe des conseillers de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France depuis le 23 août 2021.

Valentine est une femme de terrain, observatrice, elle a pu parfaire sa formation agricole par une expérience au sein de notre structure au cours de ses études.


Sa volonté est de vous apporter des outils d'analyse, de réflexion pour adapter au mieux vos stratégies agronomiques, techniques et économiques.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES



RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.